

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

**OBJET : Pôle évènementiel de la Joliette - Archives et Bibliothèque Départementales de prêt,
à Marseille : augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre des Etats Généraux de Provence, il a été souhaité que les Archives et la Bibliothèque Départementales de prêt, à Marseille, jouent un rôle moteur au cœur d'Euroméditerranée.

Une autorisation de programme de 1 720 000,00 € a ainsi été allouée avec pour objectif de traiter, dans un premier temps, les abords extérieurs par la réalisation d'une clôture de l'enceinte, la reprise des dalles et de l'éclairage du parvis, les éclairages dynamiques (remise en état du 1% culturel), ainsi que les espaces verts (changement des arbres morts, remise en état des pelouses et de l'arrosage automatique, des travaux connexes concernant notamment l'accessibilité et la gestion technique modernisation de la GTC).

Pour ce faire, suite aux études réalisées, une consultation de travaux a été engagée.

Au regard des résultats de cette consultation, il s'avère que l'on constate une hausse des prix du marché due à la conjoncture actuelle du bâtiment.

Ainsi, l'autorisation de programme actuelle ne permet pas d'engager les travaux.

Pour tenir compte de ces évolutions, la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 1 870 000,00 € répartie en 120 000,00 € TTC pour les services et 1 750 000,00 € TTC pour les travaux, soit une augmentation de 150 000,00 € TTC.

L'objet du présent rapport est donc :

- d'approuver la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération du Pôle évènementiel de la Joliette, évaluée à la somme de 1 870 000,00 € TTC répartie en 120 000,00 € TTC pour les services et 1 750 000,00 € TTC pour les travaux, soit une augmentation de 150 000,00 € TTC
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL